

Département de la  
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

OBJET :

ELECTIONS SECURITE SOCIALE

62086

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 1962

Le vingt huit Septembre mil neuf cent soixante deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Septembre 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND FLAHAUT, PONTANILLE, MASSE, REIX, MARTEAU, GACHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS.

Représentés : M. Mouchot par M. Matras  
M. BERLAND par M. Pontanille

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En vue de la constitution des listes électorales relatives à l'élection des membres des Conseils d'Administrations des Caisses de Sécurité Sociale et Allocations Familiales, l'article L 75 du Code prévoit que cet établissement incombe à une Commission Administrative composée du Maire, ou de son représentant, assisté d'un électeur employeur, de deux électeurs travailleurs salariés, d'un électeur travailleur indépendant désignés par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal désigne :

- M. ROCHEDEREUX, comme représentant du Conseil Municipal
- M. BARBINEAU, Bd Briand à Royan comme représentant des travailleurs indépendants
- M. BRICOUX Marcel, 124 Bd F. Lamy à Royan (comme représentants  
M. CORBINEAU Raymond, 15 rue Combes de Mons à Royan) des travailleurs salariés .
- M. FERIE, Pharmacien, rue Gambetta à Royan comme représentant des employeurs

comme délégués du Conseil Municipal à la Commission Administrative prévue par l'article L 75

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre <sup>M.</sup> les membres présents



**VU**

ROCHEFORT-s-MER, le

Le Sous-Préfet,

9 Octobre 1962

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

